



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8709^e séance

Jeudi 30 janvier 2020, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Dang (Viet Nam)

Membres :

Afrique du Sud	M ^{me} Tshabalala
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M ^{me} Baleci
Chine	M. Wu Haitao
Estonie	M. Auväärt
États-Unis d'Amérique	M. Barkin
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Michon
Indonésie	M. Djani
Niger	M. Abarry
République dominicaine	M ^{me} Morrison González
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ben Lagha

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre
(S/2020/23)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2020/23)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2020/78, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/23, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil que la présidence du Conseil a rencontré les représentants des parties, qui ont confirmé qu'elles maintiennent leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Se fondant sur ces rencontres, avec l'assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2506 (2020).

La séance est levée à 10 h 10.